

Des clés pour avancer 2019 : Clés pour s'associer

Contexte

Le décret Associations de parents a défini le droit pour les parents de s'associer pour être représentés au sein du Conseil de participation des écoles. Il considère donc que les parents sont des acteurs et des interlocuteurs incontournables, et se soucie du fait que leur avis soit entendu et pris en compte.

C'est un droit précieux, qu'il convient d'exercer dans les meilleures conditions et avec le plus d'efficacité possible.

Mais ce n'est pas parce qu'un droit existe qu'il est utilisé. Nous avons constaté à plus d'une reprise, lors de nos contacts avec les parents qu'ils sont désireux de collaborer avec la communauté éducative afin d'améliorer le cadre de vie de leurs enfants à l'école, mais manquaient fréquemment de ressources et de connaissances nécessaires pour se décider et s'organiser dans la création d'une association.

Pour s'associer il faut :

- Prendre conscience des possibilités et des opportunités qui existent de faire évoluer une situation
- Connaître et comprendre les objectifs que l'association va poursuivre
- Percevoir les enjeux de cette association et le cadre dans lequel celle-ci va se développer et évoluer
- Bénéficier d'un incitant pour se mettre en route, et d'un soutien pour s'organiser
- Connaître et respecter les règles le cadre légal des associations de parents

Production de l'outil

Cet outil s'insère dans un cadre plus large, d'un panel d'outils visant à développer et renforcer les compétences des parents d'élèves qui souhaitent devenir des acteurs responsables et investis dans l'établissement scolaire de leur enfant et dans la société en général.

Les Clés pour s'associer répondent aux interrogations et suggestions qui nous sont faites par les parents d'élèves et les acteurs de terrain de l'enseignement ; elles sont le résultat de nombreux accompagnements de groupes de parents qui les ont conduit à construire des solutions pour avancer dans leurs projets : elles nous ont amenés à réfléchir avec eux aux besoins particuliers de leur association et à co-construire en réponse, des ressources à la fois théoriques et pratiques.

Nous avons cherché à partir de demandes exprimées régulièrement, à fournir, non seulement une matière à réflexion pour aider les associations à construire un projet solide, mais également des ressources pratiques qui leur permettront de mettre en œuvre une association pérenne et efficace, qui réalise au mieux sa mission de représentation des parents de tous les élèves au sein de l'établissement scolaire.

À quoi sert-il ?

Les Clés pour s'associer permettent à ceux et celles qui le désirent de s'informer sur leur droit à s'associer pour devenir des acteurs investis au sein de leur école.

Elles les aident à mieux comprendre le contexte dans lequel les parents peuvent s'impliquer au sein de l'école de leurs enfants.

Elles offrent en outre un guide pour la création d'une association.

Enfin, elles rappellent le rôle que la FAPEO peut avoir à leur côté pour les soutenir.

À qui s'adresse-t-il ?

À tout parent d'élève qui souhaite faire le point sur le droit à s'associer dans l'école de son/ses enfant(s) une école, qu'il existe ou non déjà une association de parents.

À tout groupe informel de parents qui souhaite mettre sur pied une représentation des parents au sein de l'école.

À tout acteur du monde scolaire et toute association ou organisation dont le public est concerné par l'enseignement maternel, primaire et secondaire. Il est courant que des associations (école de devoirs, associations d'aide aux jeunes, maisons de quartier, etc.) nous interpellent sur nos activités et les possibilités de créer des associations de parents dans des établissements dont le public est a priori qualifié de « non impliqué ». Notre expérience nous montre que dans tous les établissements les parents sont demandeurs de s'impliquer pour autant qu'ils y soient autorisés par l'institution et que celle-ci les considère comme des adultes responsables et légitimes.

Les Clés pour s'associer sont à découvrir seul·e ou entre parents qui se posent des questions sur les associations de parents, puis à partager avec d'autres parents susceptibles d'être intéressés.

Comment l'utiliser ?

Elles peuvent servir à aborder une discussion avec la direction et/ou les enseignants de l'école, au sujet de la création d'une association de parents.

Elles sont à utiliser seules ou avec d'autres outils de la FAPEO, et avec la FAPEO.

La FAPEO est là : contactez-nous pour aller plus loin, en tant que parent, association ou direction. La FAPEO peut organiser une séance d'animation, ou accompagner les parents.